



**BUREAUCRATES** Comme les membres de l'O.S. sont tous des bénévoles, les travaux administratifs comme les rapports, le budget, le paiement des secours sont pris en charge par des employés de la commune. Or, il s'avère que, si cette collaboration entre bénévoles et employés peut être très fructueuse, on rencontre aussi, malheureusement, des bureaucrates pour qui tous les clients de l'O.S. sont par définition des fainéants, voire des crétins: leur accorder de l'argent signifie jeter cet argent par la fenêtre. Et ils ne se privent pas de le faire savoir à la fois aux 'clients' eux-mêmes mais aussi aux membres de l'O.S. Or, les autorités communales ont le droit d'accepter ou de refuser le budget mais dans une année en cours, ni le receveur, ni le secrétaire, ni le collègue échevinal, ni les conseillers communaux n'ont le droit de contester voire d'invalider une des décisions prises par les membres de l'O.S. Il faut pourtant parfois demander l'aide du Ministère de l'Intérieur, du commissaire de district, d'autres offices sociaux pour pouvoir faire valoir l'autonomie de l'O.S. Ce qui oppose souvent certains employés aux membres de l'O.S. c'est que les membres de l'O.S. essaient de raisonner, non pas exclusivement en termes de rentabilité financière, mais aussi en termes d'équité sociale. Un office social doit pouvoir être en déficit budgétaire si l'aide peut se justifier.

**CHÔMEURS** Les tracasseries bureaucratiques font souvent qu'un nouveau chômeur devrait attendre pendant deux ou trois mois avant de toucher l'argent du chômage; il en va de même, parfois, avec les allocations d'invalidité. Pour que ces gens, qui en général n'ont pas de réserves, puissent quand même nourrir leur famille, nous

avons décidé de leur accorder une avance sur le chômage, si la preuve était faite que le 'client' en question toucherait effectivement du chômage (attestation établie par l'Administration de l'Emploi). Le 'client' signait une cession qui permettait à l'O.S. d'être remboursé. En fait nous prêtions, sans intérêts, de l'argent pendant le temps où la lenteur administrative faisait attendre le paiement. Si le client est vraiment sans ressources et qu'il ne touche, pour une raison ou une autre, aucun chômage, on peut toujours lui allouer un secours extraordinaire.

Il faut pourtant aussi considérer le revers de la médaille: trop souvent des 'clients' de l'O.S. essaient tous les moyens pour ne pas avoir à travailler, alors qu'ils pourraient très bien le faire. Trop souvent ils considèrent l'O.S. comme une vache à lait que la société met à leur disposition. C'est là un des aspects contradictoires du travail des membres de l'O.S. Nous avons parfois été forcés d'aider matériellement des fainéants parce qu'ils avaient de la famille qui souffrait cruellement de la paresse du père. En fait, les enfants sont parfois utilisés pour forcer la main (= la bourse) de l'office social. S'il est vrai que beaucoup des 'clients' de l'O.S. doivent être traités avec bienveillance et compréhension, il est tout aussi vrai qu'il en faut traiter d'autres avec beaucoup plus de rigueur: leur refuser une aide matérielle est parfois le seul moyen de les remettre au travail.

Il ne faut pas que l'assistance accordée par l'office social fasse des indigents des assistés: il faut au contraire qu'ils apprennent à se (re)mettre sur leurs deux pieds et prendre en main eux-mêmes leur destinée.

*Guy DOCKENDORF*